

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 avril 2014

n° 6

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants de la commune pour les conseils d'écoles

Mesdames, Messieurs,

L'article D411-1 du code de l'éducation prévoit que dans chaque école il y a un conseil d'école auquel participent deux élus : d'un part, le maire ou son représentant et, d'autre part, un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

* * * * *

VU l'article D411-1 du code de l'éducation relatif à la composition du conseil d'école,

CONSIDERANT la nécessité pour le conseil municipal de désigner un conseiller municipal pour siéger dans chaque conseil d'école,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide de désigner les conseillers municipaux suivants :

Élémentaire ANTOIGNE,	T - le Maire ou son représentant T – Gilles MAUDUIT
Élémentaire FERRY,	T - le Maire ou son représentant T – Béatrice ROUSSENQUE
Élémentaire HERRIOT,	T - le Maire ou son représentant T – Anne-Florence BOURAT
Élémentaire LITRE-LAKANAL,	T - le Maire ou son représentant T – Yasin ERGÜL
Élémentaire PAINLEVE,	T - le Maire ou son représentant T – Françoise BRAUD
Élémentaire PREVERT,	T - le Maire ou son représentant T – Laurence RABUSSIÉ
Élémentaire JEAN ZAY,	T - le Maire ou son représentant T – Thomas BAUDIN
Maternelle ANTOIGNE,	T - le Maire ou son représentant T – Aurélie LEBORGNE
Maternelle CARPANTIER,	T - le Maire ou son représentant T – Jacques MELQUIOND
Maternelle MATISSE,	T - le Maire ou son représentant T – Yasin ERGÜL
Maternelle LES MINIMES,	T - le Maire ou son représentant T – Françoise BRAUD

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 avril 2014

n° 6

page 2/2

Maternelle PAINLEVE,	T - le Maire ou son représentant T – Françoise BRAUD
Maternelle PREVERT	T - le Maire ou son représentant T – Laurence RABUSSIÉ
Maternelle SOUCHE	T - le Maire ou son représentant T – Mohamed BEN EMBAREK
Groupe scolaire CAREME	T - le Maire ou son représentant T – Elisabeth PHILIPPONNEAU
Groupe scolaire LAGRANGE	T - le Maire ou son représentant T – Mohamed BEN EMBAREK
Groupe scolaire TARGE	T - le Maire ou son représentant T – Frédéric BRAILLARD
Groupe scolaire HAIGNERE	T - le Maire ou son représentant T – Philippe MIS
Groupe scolaire LAVOISIER	T - le Maire ou son représentant T – Chantal PETIT

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 24/04/2014 n° 3990
Publié au siège de la mairie, le 24/04/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER